

Force Ouvrière

AXA FRANCE

Juillet/août 2005

Un bilan anti-social

Institué par une loi du 12 juillet 1977, le bilan social récapitule chaque année, en un document unique, les principales données chiffrées permettant, notamment, d'apprécier la situation de l'entreprise dans le domaine social.

Certes, il s'agit de chiffres communiqués par la direction et donc invérifiables. C'est pour cette raison d'ailleurs que quelques fois, des incohérences apparaissent lors de recoupements avec d'autres sources d'informations.

La loi encadre d'une manière précise la procédure de consultation des Comités d'Etablissement (CE) et du Comité Central d'Entreprise (CCE). Elle prévoit également les modalités de communication des documents et la liste des informations intitulées rubriques et indicateurs à communiquer aux instances. Or, la direction (les salariés en charge du bilan social ne sont nullement responsables de cette situation) n'applique pas l'ensemble de ces dispositions. Les délais de communication des documents ne sont pas toujours respectés. Le bilan social est incomplet notamment en ce qui concerne l'état des « avantages sociaux », etc. Nous reviendrons sur ces questions de fonctionnement des instances dès la rentrée.

L'étude du bilan social 2004 figurait donc à l'ordre du jour des CCE des 8 juin et 5 juillet 2005. Lors de ces deux réunions notre organisation est fortement intervenue à travers questions et analyses.

Les chiffres :

Tous sont issus des documents communiqués par la direction. Nous n'étudierons que deux catégories de chiffres. Ceux de l'emploi et des salaires. Nous tenons à la disposition des salariés qui le souhaite l'ensemble du bilan social.

L'emploi

Personnel en activité au 31 décembre de chaque année :

CDI en activité	2002	2003	2004	2004-2002	2004/2002
Non Cadres administratifs	6689	6172	5900	-789	-11,80%
Cadres administratifs	5080	4700	4724	-356	-7,01%
Total Personnel Administratif (PA)	11769	10872	10624	-1145	-9,73%

Echelons de Base (EB)	2111	2066	1903	-208	-9,85%
Echelons Intermédiaires (EI)	1273	1236	1251	-22	-1,73%
Inspecteurs	1135	1181	1146	11	0,97%
Total Personnel Commercial (PES)	4519	4483	4300	-219	-4,85%

CDD	2002	2003	2004	2004-2002	2004/2002
Non Cadres administratifs	281	159	91	-190	-67,62%
Cadres administratifs	54	53	32	-22	-40,74%
Total Personnel Administratif (PA)	335	212	123	-212	-63,28%

- Nous constatons qu'en trois ans les effectifs CDI en activité et CDD ont été réduits de près de 9,5 (PA et PES). Que les CDI du personnel administratif ont été réduits de 9,73 %.
- Cette réduction d'effectifs, avec l'absence d'une réelle politique d'embauche, débouche sur le fait pour les PA non cadres que les salariés ayant plus de 30 ans d'ancienneté représentent en 2004 : 47,38 % des effectifs contre 30 % en 2002. Pour les cadres PA nous passons de 20 % en 2002 à 27 % en 2004.

Axa France supprime donc d'année en année un nombre conséquent d'emplois (administratifs et commerciaux) et ce malgré les pseudo compromis consenties par certains syndicats. Non seulement l'emploi n'est pas préservé mais les dispositions en vigueur ont pour objet de répartir la charge de travail sur les salariés restants.

A ces chiffres il y a lieu de comparer ceux ci-dessous :

Montant des versements effectués à des entreprises extérieures pour la mise à disposition de personnel :

Année	Travail temporaire	Autres entreprises	total
2003	269 881 €	57 863 933 €	58 133 814 €
2004	1 489 993 €	70 647 166 €	72 137 159 €
Evolution	452%	22%	24%

Sur la base du salaire moyen d'un non cadre administratif salaire indirect inclut (indûment appelé charges sociales patronales) cela représente un effectif de :

- ♦ **1400 salariés pour 2003**
- ♦ **1700 salariés pour 2004.**

Ces chiffres démontrent que la direction peut et doit embaucher. Au lieu de cela elle réduit les effectifs à travers externalisation, sous-traitance et délocalisation.

D'après la loi, les salariés handicapés doivent représenter 6 % de l'effectif total soit, pour Axa France, 1 042 personnes. L'effectif 2004 de salariés handicapés n'est que de 492 soit moins de 50 % que les dispositions minimum prévues par le Code du Travail. Tout cela dans une entreprise socialement responsable et qui souhaite être l'employeur de référence.

Les salaires

	2002	2003	2004	2004-2002	2004/2002	Moyenne par an
NC PA	26 576 €	27 611 €	28 163 €	1 587 €	5,97%	1,99%
C PA	49 121 €	51 601 €	52 280 €	3 159 €	6,43%	2,14%

EB	26 660 €	23 770 €	22 885 €	-3 775 €	-14,16%	-4,72%
EI	35 690 €	37 126 €	37 000 €	1 310 €	3,67%	1,22%
Inspecteur	65 873 €	65 440 €	67 715 €	1 842 €	2,80%	0,93%

Ne pas oublier que ces chiffres intègrent les primes d'expérience ou d'ancienneté.

La perte du pouvoir d'achat est patente.

Du fait de la réduction des effectifs en comparaison avec l'année 2002, la direction a économisé (2003+2004) environ 80 millions d'euros de masse salariale (salaire direct + salaire indirect).

Quant à l'intéressement il représente pour Axa France 0,36 mensualité (salaire direct annuel : 12). Si nous ajoutons la participation c'est 0,8 mensualité. Nous sommes très loin de la mensualité et demie annoncée par Monsieur de Castries pour le seul intéressement.

A l'évidence, comme nous l'avions déjà déclaré, l'emploi et les salaires resteront à la rentrée les problèmes centraux auxquels seront confrontés les salariés.

Nous y serons d'autant plus confrontés, que la direction du Groupe Axa entend poursuivre sa réduction des coûts, notamment à travers externalisation et délocalisation. C'est en tout cas ce qu'indique un document du Groupe daté du 29 juin 2005 (date de la fusion/absorption de Finaxa et Axa) qui, à la rubrique « priorités 2005 - Frais Généraux » précise : (...) Saisir davantage les nouvelles occasions d'externalisations ».

C'est ce que confirme le journal l'Argus des Assurances du 8 juillet 2005 lorsqu'il écrit : " Sans faire l'apologie des délocalisations, Henri de Castries a toutefois déclaré que l'Inde, la Chine et l'Europe de l'Est « offrent une éducation et une technologie moins chères » et que « des segments entiers de la chaîne de valeur peuvent être déplacés sans risques sur la qualité »..."

Pour nos emplois, pour nos salaires la mobilisation s'impose... dès la rentrée !